

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 516

3 avril 2007

SOMMAIRE

Ady's Hygiène S.à r.l.	24742	Immobilière Op der Steh S.à r.l.	24740
Alpha Pyrenees Luxembourg	24737	International Fund Services & Asset Management	24729
Aranda Technology Solutions S.à.r.l.	24724	InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l.	24723
Arcadie S.A.	24730	Invicta-Art S.à r.l.	24731
Arcelor Profil Luxembourg S.A.	24752	Karà Communications Sàrl	24741
A.T.B. Lux S.A.	24746	LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.	24737
Berlin & Co Capital S.à r.l.	24738	Lerins Holding S.à r.l.	24730
BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	24750	Light Industrial Holding	24739
Brady Luxembourg	24762	Luxrule S.A.	24746
Camsca, s.à r.l.	24760	Maripose S.A.	24739
CEIF Luxembourg S.à r.l.	24722	Meta-Euro Holding S.A.	24750
Cellcast Europe S.A.	24723	Meta-Euro-Investment S.A.	24750
Ceske Radiokomunikace S.à r.l.	24739	MK European Capital Partners S.à r.l. ...	24722
CETP Co-Investment S.à r.l.	24729	MSEOF Finance S.à r.l.	24723
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	24729	New Sound	24730
Chemson International S.A.	24738	O' International S.A.	24736
C.L.F. S.A.	24746	Patron Silber Holding S.à r.l.	24722
Colas et Lang S.à r.l.	24745	Pattison S.à r.l.	24731
Czech Real Estate Regions S.à.r.l.	24751	Pattison S.à r.l.	24745
Del Mare Holding S.A.	24751	Pilot Corporation S.A.	24745
Denlux S.à r.l.	24763	Power Group Holding S.A.	24768
Dukestate Development SA	24762	Promogest	24732
Eikon Invest I Holding S.A.	24723	Residenz Investments Luxembourg S.A.	24741
Eikon Invest I S.A.	24723	Resorts & Properties Holding A.G.	24722
Eurosapience Advisory S.A. Holding	24768	Sobim	24759
FermAgesT S.à r.l.	24746	Taagid S.A.	24751
FermAlibo S.à r.l.	24747	Taj Mahal Invest S.à r.l.	24733
Frecolux S.A.	24737	Transbel Holding S.A.	24740
General European Investment Group S.A.	24731	WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l.	24747
Hoparvi S.à r.l.	24754	WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l.	24742
Hostels Capital Investments S.A.	24739		
Hypnos Investment S.A.	24737		
IFIEB S.A.	24730		

Patron Silber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.658.

Les comptes de clôture au 6 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007023931/230/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04691. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.944.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007023932/239/12.

(070017689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

CEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 2077 du 28 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007023933/230/12.

(070017681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Resorts & Properties Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.788.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 5. Dezember 2006

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Tania Fernandes, Sylvain Kirsch und Claude Schmit, alle mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, sowie des Abschlussprüfers EUROCOMPRES S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurden für weitere sechs Jahre verlängert und enden mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2012.

Luxemburg, 5. Dezember 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2007024454/1051/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05963. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070018547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Cellcast Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.915.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007023934/239/12.

(070017649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.398.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 janvier 2007.

Pour la société

P. Decker

Le Notaire

Référence de publication: 2007023936/206/14.

(070017519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Eikon Invest I S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Eikon Invest I Holding S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.493.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45320 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007023943/211/12.

(070017552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.181.425,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 79.448.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 22 novembre 2006 que M. Andrea Salvato, né le 3 décembre 1967 à Londres et avec adresse au 7, St Maur Road, Londres SW6 4DR (Royaume-Uni), a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 22 novembre 2006 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007024482/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Aranda Technology Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.886.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of January.

Before Us, Maître Marc Lecuit, civil law notary residing at 13, Grand-rue, 8510 Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

here represented by Mister Shachar Weisbarth with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on January 12th, 2006.

The said proxy, after signature ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ARANDA TECHNOLOGY SOLUTIONS S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (1.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers.

The board of managers is composed of several managers, A managers and B managers with the obligation to have at least one A manager and one B manager. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one A manager and one B manager.

The general shareholders meeting or the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least one A manager and one B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as proxy.

Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.	12,500
Total:	12,500

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the total sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (1,700.- EUR)

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mister Hugo J.A. van der Zee, born on March 22nd 1953 in Beverwijk (The Netherlands), residing in 52, route d'Anzere CH-1972 Anzere, Switzerland, A manager,

Mister Alberto Boin, born on December 1st 1970 in Biella (Italy), residing in 11, Via Antonietti CH-6900 Lugano, Switzerland, A manager,

Miss Marjoleine Van Oort, born on February 28th 1967 at Groningen (The Netherlands), professionally residing in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, B manager.

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à 13, Grand-rue, 8510 Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société constituée selon la loi de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Shachar Weisbarth, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, en vertu d'une procuration du 11 janvier 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ARANDA TECHNOLOGY SOLUTIONS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Les conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La société est gérée par un conseil de gérance composé de plusieurs gérants, gérants A et gérants B, avec l'obligation d'avoir au moins un gérant A et un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opération en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature commune d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'Assemblée des associés ou le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme sont mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales
ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.	12.500
Total:	12.500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois.

Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Monsieur Hugo J.A. van der Zee, né le 22 mars 1953 à Beverwijk (Pays-Bas), résidant au 52, route d'Anzere CH-1972 Anzere, Suisse, gérant A,

Monsieur Alberto Boin, né le 1^{er} décembre 1970 à Biella (Italie), résidant au 11, Via Antonietti CH-6900 Lugano, Suisse, gérant A,

Mademoiselle Marjoleine Van OORT, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérante B.

2. Le siège social de la société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Van der Zee, A. Boin, R. Griggs, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 15 janvier 2007, vol. 408, fol. 84, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007024487/243/289.

(070018148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée,

(anc. CETP Co-Investment S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45278 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007023945/211/12.

(070017557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

International Fund Services & Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.581.

—

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'Assemblée Générale du 11 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 17 janvier 2007.

C. Mines

Notaire

Référence de publication: 2007023947/225/12.

(070017637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

New Sound, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 87.562.

Suite au courrier par recommandé du 11 janvier 2007, la société ABAX AUDIT S.à r.l., (R.C.S. Luxembourg B 27.761) établie à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, démissionne de son mandat de Commissaire aux comptes de la société NEW SOUND S.A., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007024488/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Lerins Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.030.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007023948/202/12.

(070017640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Arcadie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.561.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007023949/202/12.

(070017643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

IFIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.866.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007023950/202/12.

(070017647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pattison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 196.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 114.264.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue en date du 22 janvier 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue en date du 22 janvier 2007 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007024338/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

General European Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 52.652.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung,
abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am 15. Dezember 2006*

- Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Rücktritt des Abschlussprüfers EURO ASSOCIATES (vormals EU-ROTRUST S.A.), RCS Luxembourg B 23.090, mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren und die Gesellschaft EUROCOMPTE S.A., RCS Luxembourg B 37.263, mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, zum Abschlussprüfer zu ernennen.

- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Elena Fedina, wohnhaft in City Shodnya, Bezirk Chimki (RUS), Pavel Fedin und Rouslan Dakhi, beide mit Berufsanschrift in Franciscio 4, Bratislava 81108, sowie des neu ernannten Abschlussprüfers EUROCOMPTE S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, wurden um sechs Jahre verlängert und enden mit der Jahreshauptversammlung des Jahres 2012.

Luxemburg, 15. Dezember 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2007024458/1051/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Invicta-Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 47.654.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Laurence Eeckman, courtier en assurances, née le 6 mars 1970 à Ixelles, Belgique, demeurant à L-2441 Luxembourg, 245, rue de Rollingergrund,

2) INVICTA INSURANCE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.517, avec siège social à L-2441 Luxembourg, 245, rue de Rollingergrund,

ici représentée par Madame Laurence Eeckman, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 23 novembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que Madame Laurence Eeckman et la société anonyme INVICTA INSURANCE SERVICES S.A., préqualifiées, sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée INVICTA-ART, S.à r.l., avec siège social 245, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, dont elles détiennent l'intégralité des parts sociales.

2) Que la société à responsabilité limitée INVICTA-ART, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 47.654, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 356 du 24 septembre 1994 et que les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, numéro 1082 du 2 juin 2006.

3) Que le capital social de la société à responsabilité limitée INVICTA-ART, S.à r.l. est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

4) Que suivant cession de parts sous seing privé datée du 23 novembre 2006, Madame Laurence Eeckman, prénommée, a cédé toutes les quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée INVICTA-ART, S.à r.l., préqualifiée, à la société anonyme INVICTA INSURANCE SERVICES S.A., préqualifiée.

Une copie de la cession de parts prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

5) Que Madame Laurence Eeckman, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante, déclare accepter la prédite cession de parts au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code civil avec dispense de signification.

6) Que suite à la cession de parts, dont question ci-avant, la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts est modifiée comme suit:

«Toutes les cinq cents (500) parts sociales sont détenues par INVICTA INSURANCE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31. 517, avec siège social à L-2441 Luxembourg, 245, rue de Rollingergrund.»

7) Qu'ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité des parts sociales, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de 245, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg à 26, rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, le courtage, le conseil et la représentation dans toutes les branches d'assurances. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de sous-cription, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer ayant un objet identique, analogue ou complémentaire au sien. Elle peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières de nature à faciliter ou à développer directement ou indirectement son activité sociale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Eeckman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 34, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007024379/212/62.

(070018283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Promogest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.062.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2006

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et nomme en remplacement de l'administrateur démis-

sionnaire LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024463/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA04000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Taj Mahal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.889.

— STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- COPERNIC INVEST S.A., société de droit Luxembourgeois, avec son siège au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg,

- WILBARKS MANAGEMENT CORP., avec son siège au 53 E Urbanizacion Marbella, G TowerPiso, 16 Panama, Republica de Panama,

ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: TAJ MAHAL INVEST S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 2.075.904,- (deux millions septante-cinq mille neuf cent quatre euros), représenté par 51 (cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 40.704,- (quarante mille sept cent quatre euros), toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les associés fondateurs déclarent souscrire l'intégralité des parts comme suit:

	Parts sociales
COPERNIC INVEST S.A.	50
WILBARKS MANAGEMENT CORP.	1
Total:	51

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Les fondateurs ont déclaré libérer intégralement les parts sociales par des apports en nature ci-après décrits:

A) COPERNIC INVEST S.A. par un apport en nature consistant en:

50 (cinquante) parts sans désignation de valeur nominale, de JANSFOOD BVBA, une société de droit belge, ayant son siège social à 44, Naamsesteenweg, B-3001 Heverlee, NN 454.255.255, et un capital souscrit de EUR 18.592,01 (dix huit mille cinq cent nonante-deux euros et un cent), c'est à dire 66,67% (soixante six virgule soixante-sept pour cent) de la totalité de ses 75 parts émises, cet apport étant évalué à EUR 2.035.200,- (deux millions trente-cinq mille deux cent euros).

B) WILBARKS MANAGEMENT CORP. par un apport en nature consistant en:

1 (une) part sans désignation de valeur nominale, de JANSFOOD BVBA, prénommée, c'est à dire 1,33% (un virgule trente-trois pour cent) de la totalité de ses 75 parts émises, cet apport étant évalué à EUR 40.704,- (quarante mille sept cent quatre euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

COPERNIC INVEST S.A. et WILBARKS MANAGEMENT CORP., apporteurs ici représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- ils sont les seuls plein propriétaires de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des Administrateurs

Sont alors intervenu Monsieur Dominique Fontaine et Monsieur Herbert Grossmann, Administrateurs de la société apporteuse COPERNIC INVEST S.A., et Monsieur Dominique Fontaine, représentant la société apporteuse WILBARKS MANAGEMENT CORP., ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, en vertu des déclarations/procurations qui resteront ci-annexées.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagé en leur qualité d'administrateur des sociétés à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Il résulte d'un rapport d'évaluation émis par les administrateurs des sociétés apporteuses, et des gérants de la société dont les actions sont apportées, que la valeur totale de l'apport est de EUR 2.075.904,- (deux millions soixante-quinze mille neuf cent quatre euros).

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société par apport d'au moins 65% (en l'occurrence 68%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Belgique), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quatre mille euros.

Disposition transitoire

La première année sociale commence ce jour et se termine le 30 décembre 2006.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La personne suivante est nommée gérant de la société pour une durée illimitée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature:

Monsieur Michel Reynders, administrateur de société, de nationalité belge, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixé au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 47, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007024646/211/187.

(070018157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

O' International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.209.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société
tenue le 9 janvier 2007 à 9.00 heures précises au siège de la société*

L'Assemblée Générale décide de nommer pour un terme de six années, Monsieur Louis de Malet Roquefort demeurant à 1954 Hillhurst Avenue 204, Los Angeles CA 90027, USA aux fonctions d'administrateur délégué.

Pour extrait sincère et conforme
L. de Malet Roquefort
Administrateur délégué

Référence de publication: 2007024550/4029/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.438.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007023951/239/12.

(070017472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007023952/239/12.

(070017474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Frecolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 17.329.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007023953/239/12.

(070017478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Hypnos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.840.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 janvier 2007

Conseil d'administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Madame Sophie Batardy, née le 22 janvier 1963 à Lille (France) demeurant 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Peter Mathis, né le 17 janvier 1953, à Wolfenschiessen (Suisse) demeurant Sonnenbergstraße 39 CH-8400 Winterthur (Suisse) aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024611/1218/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Berlin & Co Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.539.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 11 janvier 2007

Transférer le siège social de la société avec effet à partir du 15 janvier 2007

Il a été décidé que le siège social de la société serait transféré du:

- 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au:

- 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024353/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Chemson International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 76.615.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 novembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2006:

- Monsieur Nikolaus Zens, administrateur de sociétés, demeurant à 161 A, route d'Hermance, CH-1245 Collonge Genève, Président

- Monsieur Auguste Betschart, administrateur de sociétés, demeurant à 19, chemin du Chamoliet, CH-1226 Thônex, Genève;

- Madame Alyson Greenwood, Chief Financial Officer, demeurant au 6, rue Jean-Jacques Rigaud, CH-1224 Chêne Bougeries

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2006:

- KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024479/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Maripose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.408.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 20 janvier 2000 entre:
Société domiciliée: MARIPOSE S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg;
B 57.408

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
RCS, Luxembourg; B 28.967

a pris fin avec effet au 29 décembre 2006

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2007.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007024365/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08793. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

HCI, Hostels Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.457.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007023956/239/12.

(070017468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.497.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007023954/239/12.

(070017490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Ceske Radiokomunikace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.872.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007023955/239/12.

(070017495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Immobilière Op der Steh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, op der Steh.

R.C.S. Luxembourg B 105.354.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023957/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10516. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Transbel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.354.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TRANSBEL HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch en date du 3 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 232, page 11.099 et suivantes de l'année 1989, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte sous seing privé suite à la conversion en euro en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1337 du 14 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Bérénice Kunnari, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christelle Alabrese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le deuxième jeudi du mois de décembre à 16.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de décembre à 16.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Kunnari, C. Alabrese, M. Zitella, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2006, vol. 471, fol. 43, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007024294/5770/58.

(070018215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Residenz Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.370.

Le bilan des comptes de dissolution au 24 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour RESIDENZ INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024168/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08827. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Karà Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 33, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.281.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023958/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10525. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Ady's Hygiène S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 14, rue des Poseurs.

R.C.S. Luxembourg B 31.854.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023959/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10381. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.545.247.200,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.124.

In the year two thousand six, the twelfth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (the Company). The Company was incorporated on 10 February 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 360 of 1 April 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 October 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.002 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 70,904,944 shares having a nominal value of USD 50.- each in the share capital of the Company amounting to USD 3,545,247,200.-;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 49,263,700.- (forty-nine million two hundred sixty-three thousand seven hundred Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 3,545,247,200.- (three billion five hundred forty-five million two hundred forty-seven thousand two hundred Dollars of the United States of America) to USD 3,495,983,500.- (three billion four hundred ninety-five million nine hundred eighty-three thousand five hundred Dollars of the United States of America) by way of cancellation of 985,274 (nine hundred eighty-five thousand two hundred seventy-four) shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder.

3. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital specified under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item 2. above.

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices. The Sole Shareholder represented at the present Meeting considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of USD 49,263,700.- (forty-nine million two hundred sixty-three thousand seven hundred Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 3,545,247,200.- (three billion five hundred forty-five million two hundred forty-seven thousand two hundred Dollars of the United States of America) to USD 3,495,983,500.- (three billion four hundred ninety-five million nine hundred eighty-three thousand five hundred Dollars of the United States of America) by way of cancellation of 985,274 (nine hundred eighty-five thousand two hundred seventy-four) shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder in an amount of USD 49,263,700.- (forty-nine million two hundred sixty-three thousand seven hundred Dollars of the United States of America).

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l.: 69,919,670.- shares

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 3,495,983,500.- (three billion four hundred ninety-five million nine hundred eighty-three thousand five hundred Dollars of the United States of America), represented by 69,919,670.- (sixty-nine million nine hundred nineteen thousand six hundred seventy) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty Dollars of the United States of America) per share.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mersch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (la Société). La Société a été constituée le 10 février 2004 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 360 du 1^{er} avril 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 30 octobre 2006 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.002 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 70.904.944 parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 3.545.247.200,-;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 49.263.700,- (quarante-neuf millions deux cent soixante-trois mille sept cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 3.545.247.200,- (trois milliards cinq cent quarante-cinq millions deux cent quarante-sept mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 3.495.983.500,- (trois milliards quatre cent quatre-vingt quinze millions neuf cent quatre-vingt trois mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie d'annulation de 985.274 (neuf cent quatre-vingt cinq mille deux cent soixante-quatorze) parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en espèces à l'Associé Unique.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation. L'Associé Unique représenté à la présente Assemblée se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de USD 49.263.700,- (quarante-neuf millions deux cent soixante-trois mille sept cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 3.545.247.200,- (trois milliards cinq cent quarante-cinq millions deux cent quarante-sept mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 3.495.983.500,- (trois milliards quatre cent quatre-vingt quinze millions neuf cent quatre-vingt trois mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie d'annulation de 985.274 (neuf cent quatre-vingt cinq mille deux cent soixante-quatorze) parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en espèces à l'Associé Unique d'un montant de USD 49.263.700,- (quarante-neuf millions deux cent soixante-trois mille sept cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à la réduction du capital ci-dessus, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS SIX S.à r.l.: 69.919.670,- parts sociales

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à USD 3.495.983.500,- (trois milliards quatre cent quatre-vingt quinze millions neuf cent quatre-vingt trois mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 69.919.670 (soixante-neuf millions neuf cent dix-neuf mille six cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la réduction de capital dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.200,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mersch.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2006, vol. 440, fol. 24, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007024306/242/168.

(070018361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Colas et Lang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 46.551.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023995/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10377. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pattison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 196.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.264.

L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy et de Monsieur Eric Biren, tous deux gérants de classe B de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

- 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007024506/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09811. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Pilot Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.996.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son

siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024465/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

C.L.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.581.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023996/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10376. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Luxrule S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.226.

Le bilan rectificatif 2003 (rectificatif du dépôt du bilan 2003 déposé le 18 mai 2005 n° L050039285.4) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Référence de publication: 2007024243/3560/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10449. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

A.T.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5877 Hesperange, 385, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.998.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

A. Phong.

Référence de publication: 2007024512/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

FermAgesT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 151, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.466.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023997/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10414. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

FermAlibo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 151, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.066.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023998/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10417. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070017328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.244.247.700,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.206.

In the year two thousand six, the twelfth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS THREE S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.206 (the Company). The Company was incorporated on 14 February 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 598 of 21 June 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 October 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,
by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 12,442,477 shares having a nominal value of USD 100.- each in the share capital of the Company amounting to USD 1,244,247,700.-;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 49,473,700.- (forty-nine million four hundred seventy-three thousand seven hundred Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 1,244,247,700.- (one billion two hundred forty-four million two hundred forty-seven thousand seven hundred Dollars of the United States of America) to USD 1,194,774,000.- (one billion one hundred ninety-four million seven hundred seventy-four thousand Dollars of the United States of America) by way of cancellation of 494,737 (four hundred ninety-four thousand seven hundred thirty-seven) shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder.

3. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital specified under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item 2. above.

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices. The Sole Shareholder represented at the present Meeting considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of USD 49,473,700.- (forty-nine million four hundred seventy-three thousand seven hundred Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 1,244,247,700.- (one billion two hundred forty-four million two hundred forty-seven thousand seven hundred Dollars of the United States of America) to USD 1,194,774,000.- (one billion one hundred ninety-four million seven hundred seventy-four thousand Dollars of the United States of America) by way of cancellation of 494,737 (four hundred ninety-four thousand seven hundred thirty-seven) shares of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder in an amount of USD 49,473,700.- (forty-nine million four hundred seventy-three thousand seven hundred Dollars of the United States of America).

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l.: 11,947,740 shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 1,194,774,000.- (one billion one hundred ninety-four million seven hundred seventy-four thousand Dollars of the United States of America), represented by 11,947,740 (eleven million nine hundred forty-seven thousand seven hundred forty) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) per share.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mersch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS THREE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.206 (la Société). La Société a été constituée le 14 février 2005 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 598 du 21 juin 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 30 octobre 2006 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer,

notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg), lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 12.442.477 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- chacune dans le capital social de la Société s'élevant à USD 1.244.247.700,-;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 49.473.700,- (quarante-neuf millions quatre cent soixante-treize mille sept cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 1.244.247.700,- (un milliard deux cent quarante-quatre millions deux cent quarante-sept mille sept cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 1.194.774.000,- (un milliard cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent soixante-quatorze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie d'annulation de 494.737 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-sept) parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en espèce à l'Associé Unique.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter la réduction du capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la réduction de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation. L'Associé Unique représenté à la présente Assemblée se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de USD 49.473.700,- (quarante-neuf millions quatre cent soixante-treize mille sept cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 1.244.247.700,- (un milliard deux cent quarante-quatre millions deux cent quarante-sept mille sept cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de USD 1.194.774.000,- (un milliard cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent soixante-quatorze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie d'annulation de 494.737 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-sept) parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, avec un paiement en espèce à l'Associé Unique d'un montant de USD 49.473.700,- (quarante-neuf millions quatre cent soixante-treize mille sept cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'Associé Unique décide d'enregistrer que suite à la réduction du capital ci-dessus, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO S.à r.l.: 11.947.740 parts sociales.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à USD 1.194.774.000,- (un milliard cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent soixante-quatorze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 11.947.740 (onze millions neuf cent quarante-sept mille sept cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY

LUXEMBOURG de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la réduction de capital dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.200,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mersch.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2006, vol. 440, fol. 24, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007024320/242/166.

(070018436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Meta-Euro-Investment S.A., Société Anonyme,

(anc. Meta-Euro Holding S.A.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.323.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024014/323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09903. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.398.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 18 décembre 2006

L'Associé Unique de THE BLUEBAY HIGH YIELD INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hugh Willis, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Austin O'Connor, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007024513/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Taagid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 110.372.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 septembre 2006

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La société révoque Monsieur Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société,

Deuxième résolution

La société révoque Monsieur Sanae Igri, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société,

Troisième résolution

La société nomme Monsieur Haïra Tsuff, demeurant à NL-2103 Heemstede, 2a, Van Merlenlaan au poste d'administrateur de la société.

Quatrième résolution

La société nomme Monsieur Avni Ofer, demeurant à H-2142 Cruquius, Spaameweg 14 (Hollande) au poste d'administrateur de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

TAAGID S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024521/1351/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Czech Real Estate Regions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 113.307.

Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 23 novembre 2006

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024324/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Del Mare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 78.552.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 28 décembre 2006, que:

- M. Lennart Stenke (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme administrateur et administrateur délégué de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- M^e René Faltz (né le 17 août 1953 à Luxembourg), 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- M. Christer Jacobsson (né le 28 août 1944 à Folkärna, Suède), ruelle des Halles 4, CH-1095 Lutry, Suisse, fut réélu comme administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut réélu comme commissaire aux comptes de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024568/263/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Arcelor Profil Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme ARCELOR LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, représentée aux fins des présentes par Messieurs Christophe Jung, General Counsel Luxembourg of ARCELOR, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Henri Goedert, Senior Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

2. La société anonyme ARCELOR INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, représentée aux fins des présentes par Madame Bérangère Poirier, Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2006, ci-annexée.

La comparante sub 1. détient vingt-trois mille six cent cinquante-neuf (23.659) actions, tandis que la comparante sub 2. détient une (1) action de la société anonyme ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41.983, (ci-après: «la Société»), constituée suivant acte notarié du 27 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 5 janvier 1993 et dont les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1078 du 2 juin 2006.

Les deux comparantes détiennent donc la totalité des vingt-trois mille six cent soixante mille (23.660) actions émises représentant l'intégralité du capital social de trois cent quarante-sept millions huit cent deux mille euros (347.802.000,- EUR) de ladite société.

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A. conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, les parties comparantes prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente-cinq mille deux cents euros (EUR 235.200,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quarante-sept millions huit cent deux mille euros (EUR 347.802.000,-) à trois cent quarante-huit millions trente-sept mille deux cents euros (EUR 348.037.200,-) par l'émission de seize (16) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont émises au prix de quinze mille quatre cent quatre-vingt-onze euros quatre-vingts cents (EUR 15.491,80) par action, dont quatorze mille sept cents euros (EUR 14.700,-), correspondant au pair comptable, sont affectés au capital social et le solde de sept cent quatre-vingt-onze euros quatre-vingts cents (EUR 791,80) est affecté à un poste prime d'émission dont l'assemblée générale pourra disposer librement en délibérant comme pour les matières ordinaires.

Souscription et libération

Les seize (16) actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme ARCELOR LUXEMBOURG, prénommée, ici valablement représentée par Messieurs Christophe Jung et Henri Goedert, prénommés.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) parts sociales (c.à.d. 99,99% du capital social, qui, ensemble avec les 0,01% du capital social acquis antérieurement, résulte dans la détention de 100% du capital social) de la société en nom collectif SOCADI (GROUPE ARBED), ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

Les parts sociales ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de deux cent quarante-sept mille huit cent soixante-huit euros quatre-vingts cents (EUR 247.868,80).

L'apport en nature ci-dessus fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2006 par le bureau de réviseurs d'entreprises MAZARS, Réviseurs d'entreprises, Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, rapport dont la conclusion est retranscrite plus bas.

Le souscripteur déclare qu'il est le seul propriétaire des parts sociales apportées par lui à la Société, que les parts sociales ne sont pas sujettes à gage, privilège ou autre droit de même nature autrement que par l'effet de la loi, qu'il n'existe pas d'obstacle à la libre cessibilité des parts sociales à la Société sans restriction ou limitation aucune.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de procéder à une seconde augmentation du capital social à concurrence de deux cent trente-cinq mille deux cents euros (EUR 235.200,-) pour le porter de trois cent quarante-huit millions trente-sept mille deux cents euros (EUR 348.037.200,-) à trois cent quarante-huit millions deux cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 348.272.400,-) par l'émission de seize (16) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont émises au prix de quinze mille quatre cent quatre-vingt-onze euros quatre-vingts cents (EUR 15.491,80) par action, dont quatorze mille sept cents euros (EUR 14.700,-), correspondant au pair comptable, sont affectés au capital social et le solde de sept cent quatre-vingt-onze euros quatre-vingts cents (EUR 791,80) est affecté à un poste prime d'émission dont l'assemblée générale pourra disposer librement en délibérant comme pour les matières ordinaires.

Souscription et libération

Les seize (16) actions nouvelles sont souscrites par la société anonyme ARCELOR LUXEMBOURG, prénommée, ici valablement représentée par Messieurs Christophe Jung et Henri Goedert, prénommés.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) parts sociales (c.à.d. 99,99% du capital social, qui, ensemble avec les 0,01% du capital social acquis antérieurement, résulte dans la détention de 100% du capital social) de la société en nom collectif SOCABEL (GROUPE ARBED), ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

Les parts sociales ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de deux cent quarante-sept mille huit cent soixante-huit euros quatre-vingts cents (EUR 247.868,80).

L'apport en nature ci-dessus fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2006 par le bureau de réviseurs d'entreprises MAZARS, Réviseurs d'entreprises, Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport, dont la conclusion est la suivante, restera annexé aux présentes.

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Le souscripteur déclare qu'il est le seul propriétaire des parts sociales apportées par lui à la Société, que les parts sociales ne sont pas sujettes à gage, privilège ou autre droit de même nature autrement que par l'effet de la loi, qu'il n'existe pas d'obstacle à la libre cessibilité des parts sociales à la Société sans restriction ou limitation aucune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trois cent quarante-huit millions deux cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 348.272.400,-); il est représenté par vingt-trois mille six cent quatre-vingt-douze (23.692) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Frais

Toutes les conditions prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies afin d'exempter les apports susmentionnés du droit proportionnel d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jung, H. Goedert, B. Poirier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 64, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007025287/239/107.

(070019329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Hoparvi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.899.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of January.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Jacques Merceron-Vicat, residing in F-75116 Paris, 188, avenue Victor Hugo,

2. Mrs Edwige Merceron-Vicat, residing in F-75116 Paris, 188, avenue Victor Hugo,

both duly here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of two proxies with power of substitution given under private seal in Paris, France, on December 21, 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient

management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HOPARVI S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) divided into one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euros (EUR 100.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 125 shares have been subscribed as follows:

1. Mr Jacques Merceron-Vicat, prenamed, one hundred and five shares	105
2. Mrs Edwige Merceron-Vicat, prenamed, twenty shares	<u>20</u>
Total: one hundred twenty-five shares	125

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31,2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand fifty euros (EUR 2,050.00).

Resolutions of the partner

1) The company will be administered by the following manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., RCS Luxembourg B 37.974, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The duration of its mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre janvier.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Monsieur Jacques Merceron-Vicat, demeurant à F-75116 Paris, 188, avenue Victor Hugo,
2. Madame Edwige Merceron-Vicat, demeurant à F-75116 Paris, 188, avenue Victor Hugo,

les deux dûment ici représentés par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux procurations avec pouvoir de substitution données sous seing privé à Paris, France le 21 décembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront

annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination HOPARVI S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 125 parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jacques Merceron-Vicat, préqualifié, cent cinq parts sociales	105
2. Madame Edwige Merceron-Vicat, préqualifiée, vingt parts sociales	20
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinquante euros (EUR 2.050,00).

Décisions de l'associé

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., RCS Luxembourg B 37.974, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

La durée de son mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 54, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007025003/230/291.

(070018619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Sobim, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.394.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2006

- L'Assemblée accepte la démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch, à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007024448/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Camsca, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 123.935.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Carmelo Scala, employé privé, né à Locri (Italie), le 16 juillet 1962, demeurant à L-1210 Luxembourg, 25, rue Barblé.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} : Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de tous produits électriques et électroniques, ainsi que la consultance en matière de techniques des bâtiments.

Elle pourra généralement effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de CAMSCA, s.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Mondercange.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II: Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV: Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI: Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Carmelo Scala, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Carmelo Scala, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Scala, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 janvier 2007, vol. 437, fol. 46, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007025022/236/121.

(070019292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Dukestate Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.251.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 21 avril à 10.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007025132/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Brady Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.015.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance du 10 janvier 2007

Les gérants de la société, après lecture des lettres de démission de M. Mathias Goossens et de M. Frank Jähnert de leurs fonctions de gérants de la Société, prennent acte de leurs démissions à compter du 9 janvier 2007.

Dès lors, les gérants de la Société sont:

- Marjorie Allo

- Bart Vervinckt
- David Mathieson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007025131/4067/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Denlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.942.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixteenth of January.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage,

There appeared:

The company ARISTON PARTNERS, s.à r.l., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

here represented by Miss Nadège Brossard, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on January 15th, 2007,

which proxy, after being signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said person has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a «company with limited liability in one's person».

Section I: Object, denomination, registered office, duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, by the law of September 18th, 1933 on companies with limited liability and their amended laws, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realization of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The name of the company is DENLUX S.à r.l.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the sole associate. The company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The duration of the company is unlimited.

Section II: Corporate capital, contribution, shares

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

In case of and for the time all the shares are held by a sole partner, the company will be considered as a «one-man company with limited liability» pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the same law will be applicable.

Art. 7. The shares are freely transferable among associates; they can only be transferred by living persons to non-associates with the consent of the General Meeting of Associates representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 8. The transfer must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer can be opposed to the Company and to third parties only after due service of the transfer by bailiff to the Company or acceptance by the Company in a notarial deed in compliance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. In case of death of an associate, whether a manager or not, the Company will not be dissolved and it will continue to exist among the surviving associates and the legal heirs of the deceased associate.

The disability, bankruptcy or insolvency of any one of the associates shall not terminate the Company.

Art. 10. Each share is indivisible in so far as the Company is concerned. Co-owners are represented towards the Company by only one of them or by a common attorney-in-fact chosen among the associates.

The rights and obligations attached to each share follow the share wherever it goes. The ownership of a share automatically entails adhesion to the present articles of incorporation.

The heirs and creditors of an associate may neither solicit seals to be affixed on the assets and documents of the Company, nor interfere in any manner whatsoever with its management; they have the obligation, for the exercise of their rights, to refer to the Company's inventories and to the decisions of the General Meeting.

Section III: Management

Art. 11. The Company is administered by one or several managers appointed by the general meeting of the associates representing more than the half of the corporate capital and chosen from among the associates or not.

The deed of appointment shall state the duration of their functions and their powers.

At any time the associates may, at the same majority, decide to remove one or all the managers for due cause and for any reason whatsoever left to the final appreciation of the associates provided however that if the removal does not take place for a due cause the notice period as determined in the employment contract or failing this a notice period of two months shall be observed.

The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any and all circumstances and to accomplish and authorise all acts and operations relating to its object. The manager shall validly bind the Company towards third persons by his sole signature. He is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or as defendant.

If several managers have been appointed, the Company is bound towards third persons by the individual signature of each manager.

Art. 12. The Company will not be dissolved by the manager's death or by his retirement, irrespective of the reasons of said retirement.

The heirs or successors of the manager can neither have seals apposed on the Company's papers and registers nor have any judicial inventory of the Company's assets drawn up.

Section IV: Decisions and general meetings

Art. 13. The decisions of the associates are taken in a General Meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 14. Unless a provision to the contrary is provided for by the present articles of incorporation or by the law, no decision is validly taken, unless adopted by the associates representing more than one half of the corporate capital. If this quorum is not reached at the first meeting of written consultation, the associates are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the represented capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 15. The decisions are recorded in a register of resolutions kept by the management at the registered office, to which will be attached the documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies.

Section V: Fiscal year, inventories, distribution of profits

Art. 16. The fiscal year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 17. At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarising this inventory will be drawn up. Each associate or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 18. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, rep-

resent the net profit. From the annual net profit of the Company five per cent shall be deducted and allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the associates who will decide to carry it forward or to distribute it. If there are losses, they shall be borne by all the associates within the proportion of and up to their shareholdings.

Section VI: Dissolution, Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be associates, appointed by the associates who shall determine their powers and their compensation.

Art. 20. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of September 18th, 1933, on commercial companies as amended.

Transitory disposition

Exceptionally, the first fiscal year will start on the present date and shall last until December 31st, 2007.

Subscription and payment

All the one hundred (100) shares are subscribed by the sole partner, the company ARISTON PARTNERS, s.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The amount of costs, expenses, fees and charges which have to be paid by the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Extraordinary general meeting

The above appearing party, representing the entire subscribed capital, has adopted the following resolutions:

1.- Mrs. Graça Da Conceição Colman, private employee, born in Praia da Vittoria (Portugal) on August 21st, 1970, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, is appointed manager of the Company for an unlimited period.

2.- The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

3.- The registered office shall be in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present deed, drawn up in Bascharage at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société ARISTON PARTNERS, s.à r.l., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, ici représentée par Mademoiselle Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} : Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société

de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de DENLUX S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique. La société pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II: Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non-gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du gérant ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Il a la signature sociale et il a le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

S'il y a plusieurs gérants, la société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retraite, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV: Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaires et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI: Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société ARISTON PARTNERS, s.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

La comparante ci-avant désignée déclare que les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

La partie ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Graça Da Conceição Colman, employée privée, née à Praia da Vittoria (Portugal) le 21 août 1970, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Brossard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 janvier 2007, vol. 437, fol. 49, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007025280/236/267.

(070019344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Power Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.089.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung,
abgehalten als außerordentliche Generalversammlung am 18. Dezember 2006*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Nicole Reinert, Sylvain Kirsch und Claude Schmit, alle mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, sowie des Abschlussprüfers EUROCOMPTE S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurden für weitere sechs Jahre verlängert und enden mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2012.

Luxemburg, 18. Dezember 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2007024457/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Eurosapience Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 109.995.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 4 janvier 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Pascale Loewen en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée. Décharge leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Alain Farwagi, né le 8 mars 1962 à Nyon, Suisse, demeurant 18, rue de la Gare; CH-1260 Nyon, Laurent Zerbib, né le 20 mars 1963 à Tunis, Tunisie, demeurant 5, Clos des Richeses, F-57160 Lessy et Michel Sanitas, né le 6 novembre 1956 à Romilly-Sur-Seine, France, demeurant 80, rue Saint Avoild, F-57890 Porcellette ont été nommé administrateurs en leur remplacement.

- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 5, rue C.M. Spoo; L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROSAPIENCE ADVISORY S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024469/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.
